

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication

# **Règlement du Trophée e-Daratic**

**Février 2010**

# Règlement du Trophée e-Daratic

## Article 1. Présentation générale

Le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication organise la première édition du trophée e-Daratic qui s'adresse aux organismes et administrations publics.

Ce Trophée s'inscrit dans le cadre du Forum de l'administration électronique **e-Daratic**, organisé les **27 et 28 Juin 2010**.

## Article 2. Catégories

Les trophées récompenseront les administrations qui se seront particulièrement distinguées dans l'une des 05 catégories suivantes ;

- « **Meilleur portail** » : Site Web informatif permettant, un accès facile, rapide et fédéré à un ensemble de contenus et de services mis en ligne, par une institution ou administration
- « **Meilleur e-Service** » : (**service interactif ou transactionnel**) : dernier degré d'intégration et de mise à disposition d'une procédure ou d'un service administratif dématérialisé, au profit des citoyens, des entreprises ou des administrations.
- « **Meilleur ERP** » : Progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning), qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une organisation, en intégrant un ensemble de fonctions (Gestion de Ressources Humaines, comptabilité, finance, approvisionnement et autres fonctions métier).
- « **Meilleur ECM** » : Logiciel de gestion du contenu d'entreprise (Enterprise Content Management), qui vise à prendre en compte les informations électronique non structurées (documents, textes, courriers, facsimilés, e-mails, dossiers, contrats, données multimédia, etc.).
- « **Meilleure Application Spécifique** » : Application développée pour répondre à des besoins métiers spécifiques à l'organisation.

En plus, un « **Grand Prix du Jury** » sera décerné à la meilleure candidature toutes catégories confondues.

## Article 3. Conditions pour la sélection des dossiers

### Catégorie 01. « Meilleur Portail »

- Héberge du contenu informatif pertinent, cohérent et suffisant,
- Permet le téléchargement de formulaires électroniques imprimables,
- Met en ligne au moins un (01) e-Service intégré.

### Catégorie 02. « Meilleur e-Service » (Meilleur Service en ligne)

- Intégration et publication de l'e-Service.
- Nouveauté de service en ligne (ou nouvelle version).

### Catégorie 03. « Meilleure ERP »

- Développement spécifique ou personnalisation avancée d'une solution tierce,
- Déploiement et exploitation effective.

#### **Catégorie 04. « Meilleur ECM »**

- Développent spécifique ou personnalisation avancée d'une solution tierce,
- Déploiement et exploitation effective,
- Stockage/archivage, indexation, et recherche/publication (mise en ligne) de contenus pertinents, pour le fonctionnement de l'organisation.

#### **Catégorie 05. « Meilleure Application Spécifique »**

- Développement propre ou sous-traitance chez un partenaire,
- Déploiement et exploitation effective de l'application.

### **Article 4. Le Jury**

Le jury est composé de compétences avérées et reconnues dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

### **Article 5. Confidentialité**

Les dossiers de candidature ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels. Les membres du jury et le personnel du Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication sont tenus au secret professionnel le plus strict.

### **Article 6. Obtention des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature seront disponibles en téléchargement sur le site [www.mptic.dz](http://www.mptic.dz), à partir du **15 Avril 2010**.

### **Article 7. Dépôt des dossiers**

Les dossiers de candidature dûment remplis et signés ainsi que leurs annexes doivent être soumis via l'URL : <http://www.mptic.dz>

La clôture des candidatures est fixée au **08 Juin 2010 fin de journée**.

### **Article 8. Calendrier**

**15 Avril 2010.** Ouverture des candidatures

**08 Juin 2010.** Clôture des candidatures

**24 Juin 2010.** Délibération du Jury

**28 Juin 2010.** Cérémonie de remise des trophées (clôture du forum)

### **Article 09. Engagements des candidats**

Tout candidat aux trophées e-Daratic .

- S'engage à accepter le prix sous sa forme attribuée,
- S'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement.
- Reconnaît détenir les droits de propriété intellectuelle du projet proposé ou être autorisé par les co-détenteurs à candidater aux trophées.
- Renonce à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions des jurys.

- S'interdit toute réclamation ou demande de dédommagement en cas de modification ou report de la manifestation.
- Autorise par avance les organisateurs à publier leur nom, adresse et photographies, aidant à réaliser tout support qu'ils pourront utiliser dans toute manifestation liée aux présents trophées, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées.
- S'engage à participer à toute action de communication lancée par le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et par ses partenaires et notamment à être présent ou représenté lors de la cérémonie de remise des trophées.

### **Article 10. Modalités**

La participation au concours est gratuite.

Le nombre de dossiers présenté par les candidats n'est pas limité.

Aucun dossier ne sera restitué aux candidats.

### **Article 11. Modification du règlement**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement dicté par de nouvelles circonstances ou une force majeure.

En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard une semaine avant les délibérations Jury.

### **Article 12. Retrait du règlement**

Le présent règlement est disponible sur l'URL : <http://www.mptic.dz>